

Subvention d'équipement

CRÉATION D'AIRES DE CAMPING-CARS

Communautés de
communes

Communes

Syndicats
intercommunaux

EPCI

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Face à une augmentation croissante du nombre de camping-cars, le Conseil départemental avait mis en œuvre à partir de 2011, un Plan départemental d'aménagement des aires de services et de stationnement pour camping-cars afin de réaliser un maillage satisfaisant en équipements à destination de cette clientèle. Ce plan général, très incitatif sur les secteurs Chaîne des Puys et Sancy, a ainsi permis d'équiper de nombreuses communes d'aires importantes. Il convient désormais d'harmoniser l'aide sur l'ensemble de département.

OBJET DE L'INTERVENTION

Le dispositif vise à accompagner la création ou l'extension d'aires de camping-cars (aires de services de base ou plus élaborés) pour faciliter les vidanges et le ravitaillement en eau et électricité (stationnement et traitement paysager, bornes de vidange, alimentation en eau et électricité, signalétique)

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Maîtres d'ouvrage publics.

MONTANTS DE L'AIDE

Travaux de création d'aire de service et de stationnement pour camping-cars :

- taux maximum de subvention : 30 %
- dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT soit un montant maximum de subvention de 15 000 € (quel que soit la nature des investissements : borne, signalétique....).

Un dossier par commune tous les 5 ans.

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
Projets Territoires et Pleine Nature
Tel. : 0473422247 (2247)
Tel.2 : 0473421298
Email : fleuriane.rey@puy-de-dome.fr